



---

## Commission économique pour l'Europe

### Soixante-dixième session

Genève, 18 et 19 avril 2023

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Rapport sur les activités relatives au thème du débat de haut niveau de la soixante-neuvième session : « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la Commission économique pour l'Europe »**

## **Rapport sur l'état d'avancement des travaux de la CEE consacrés à la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles**

### Note du secrétariat

Le débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe avait pour thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles ». Dans sa décision B (69), la CEE a prié le secrétariat de présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux en lien avec ce thème, pour examen à sa soixante-dixième session. Le présent rapport fait suite à cette demande.



## I. Introduction

1. Le débat de haut niveau de la soixante-neuvième session de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui a eu lieu en avril 2021, avait pour thème « Promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles dans la région de la CEE ».

2. Au cours des échanges, les États membres de la CEE ont souligné que l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles étaient importantes en ce qu'elles contribuaient à atteindre les objectifs de développement durable (ODD), à promouvoir la prospérité et la résilience économiques, à réduire les pressions auxquelles l'environnement était soumis, à atténuer les effets des changements climatiques et à reconstruire en mieux au lendemain de la pandémie de COVID-19. Conscients qu'il était nécessaire d'adopter des approches multilatérales, multipartites et coordonnées pour mettre au point des solutions intégrées face aux enjeux susmentionnés, ils ont insisté sur l'importance des partenariats public-privé.

3. En outre, les États membres ont pris acte des atouts de la CEE, organe normatif de premier plan et enceinte propice à l'harmonisation et à la coopération économique au niveau régional dans un certain nombre de secteurs, tout en soulignant qu'il fallait renforcer encore ses travaux sur ce thème. Certaines questions méritant d'être approfondies ont été répertoriées dans la décision B (69), par laquelle la CEE a notamment prié le secrétariat de présenter un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux consacrés à la promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles pour examen à sa soixante-dixième session.

4. Le présent rapport fait suite à cette demande. On y trouvera un bilan des principaux travaux menés par les organes subsidiaires de la CEE, classés par sous-programme. Par ailleurs, le rapport fait ressortir les domaines dans lesquels il serait utile de collaborer avec d'autres organisations internationales en vue de mettre au point une méthode harmonisée de mesure des progrès accomplis vers la circularité, y compris l'utilisation plus efficace des ressources. Il renferme également des informations sur les activités de promotion des partenariats en la matière, notamment sur ceux que le secrétariat a noués avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des acteurs du monde universitaire et des acteurs du secteur privé de manière à dégager d'éventuelles synergies susceptibles d'élargir l'utilisation des instruments pertinents de la CEE. Des informations plus détaillées figurent dans les rapports établis par les différents organes subsidiaires à l'issue de la soixante-neuvième session de la CEE (avril 2022).

### A. Travaux menés par les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif

5. Au titre du suivi de la soixante-neuvième session de la CEE, les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif ainsi que leurs organes subsidiaires ont entrepris des travaux dans le but :

a) De chercher des moyens d'accroître l'influence des instruments pertinents de la CEE pour promouvoir des approches circulaires et plus économes en ressources, notamment en proposant des solutions pour repérer, évaluer et combler les lacunes en ce qui concerne la gouvernance et les bonnes pratiques ;

b) De transposer et de développer les approches visant à promouvoir une utilisation généralisée et efficace des instruments appropriés, y compris au moyen d'activités de renforcement des capacités et de partage des connaissances ;

c) D'envisager de proposer, dans le cadre de leurs programmes de travail respectifs et en réfléchissant aux possibilités de collaboration entre sous-programmes, des solutions efficaces et mesurables destinées à promouvoir l'économie circulaire ainsi que

l'utilisation durable des ressources naturelles et à faciliter la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

6. À la demande de la CEE, les organes subsidiaires ont cherché à atteindre les objectifs susmentionnés sans que l'exécution de leur mandat ni les activités menées dans le cadre de chaque Comité sectoriel en pâtissent, et sous réserve de la disponibilité de ressources<sup>1</sup>.

### Comité des politiques de l'environnement

7. À sa vingt-septième session (novembre 2021), le Comité des politiques de l'environnement a pris note des résultats de la soixante-neuvième session de la CEE et s'est demandé comment contribuer à la réflexion sur le thème.

8. À sa session extraordinaire (mai 2022), le Comité :

a) A examiné les documents de référence sur les deux thèmes de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, octobre 2022) :

i) Pour une économie plus verte dans la région paneuropéenne : œuvrer à la mise en place d'infrastructures durables (ECE/NICOSIA.CONF/2022/4) ;

ii) Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable (ECE/NICOSIA.CONF/2022/5) ;

b) A examiné le rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte (BIG-E) (ECE/NICOSIA.CONF/2022/6)<sup>2</sup> ;

c) A pris note de la liste de mesures pouvant être adoptées en faveur de l'économie verte (ECE/NICOSIA.CONF/2022/INF/4), qui devait servir de référence aux parties prenantes pour les aider à choisir leurs nouveaux engagements volontaires ;

d) A invité les membres du Comité, les observateurs et les autres parties intéressées à soumettre des engagements volontaires se rapportant à l'Initiative.

9. Conformément à son mandat<sup>3</sup>, le Comité s'est chargé d'organiser les préparatifs de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »<sup>4</sup>. Cet événement, qui s'est tenu à Nicosie, a réuni 899 représentants de 62 pays, notamment les délégations de 53 États Membres des Nations Unies (42 États membres de la CEE).

10. Les ministres réunis à Nicosie ont salué la volonté exprimée par les États membres de la CEE, à sa soixante-neuvième session, de redoubler d'efforts pour promouvoir l'adoption de modèles économiques circulaires et l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment dans le cadre des engagements volontaires pris au titre du processus « Un environnement pour l'Europe ». Ils se sont, pour leur part, engagés à favoriser une économie circulaire, à privilégier une approche fondée sur le cycle de vie et à soutenir l'utilisation efficace des ressources et la non-production de déchets dans la fabrication et la consommation. En outre, ils se sont engagés à appuyer et à promouvoir ces décisions en exploitant pleinement les possibilités offertes par le processus « Un environnement pour l'Europe » et, en particulier, à continuer de promouvoir le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement, grâce à l'Initiative de Batumi pour une économie verte, en vue de mobiliser des engagements volontaires et de mettre en commun des expériences positives. Le vif intérêt suscité par l'Initiative de Batumi n'a pas faibli, comme en ont témoigné les 67 nouveaux engagements soumis avant la Conférence.

<sup>1</sup> L'annexe du présent document répertorie certains projets extrabudgétaires qui appuient les travaux relatifs à ce thème transversal et ont été lancés entre 2020 et 2022.

<sup>2</sup> L'Initiative de Batumi pour une économie verte, qui vise à rendre opérationnel le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement sur la période 2016-2030, a été approuvée à la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », tenue à Batumi (Géorgie), en 2016.

<sup>3</sup> « Réforme du processus "Un environnement pour l'Europe" : plan de réforme », adopté par la CEE à sa soixante-troisième session :

<https://unece.org/DAM/env/documents/2009/ECE/CEP/ECE.CEP.S.152.f.pdf>.

<sup>4</sup> Pour de plus amples informations, voir : <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Committee-on-Environmental-Policy/events/368999>.

Les nouveaux engagements comprennent des mesures axées sur l'application des principes de l'économie circulaire à différents secteurs, dont le tourisme et le développement des infrastructures, le renforcement de l'éducation au service du programme de développement durable sous l'angle de la promotion des connaissances, valeurs, attitudes, qualifications et compétences requises dans le cadre de l'économie verte et circulaire, et les technologies vertes, nécessaires pour faciliter les transformations vertes et le développement durable.

11. Le quatrième cycle des études de la performance environnementale que réalise la CEE, adopté en 2020 par le Comité des politiques de l'environnement et approuvé en 2022 par la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/NICOSIA.CONF/2022/12), ouvre la voie à une nouvelle série d'examen à l'appui des efforts que mènent les pays pour améliorer leur performance environnementale et atteindre les ODD. Ces études permettent notamment d'évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne la gouvernance environnementale et le financement de la protection de l'environnement, la gestion des milieux naturels et de la pollution, le renforcement de la coopération nationale et internationale, le passage à une économie plus verte et, à la demande du pays examiné, la prise en compte de l'économie circulaire. Au cours du quatrième cycle, elles continueront de porter sur la gestion des déchets au niveau national, la sensibilisation à l'environnement et la promotion de l'éducation au service du développement durable en vue d'une transition vers l'économie circulaire.

### **Comité des transports intérieurs**

12. Grâce à ses travaux d'élaboration de normes et de politiques ainsi qu'à ses activités d'analyse et de renforcement des capacités, le Comité des transports intérieurs (CTI) apporte une contribution importante dans les principaux domaines de l'économie régionale et mondiale en ce qu'il répond à la logique de « boucle » qui permet d'optimiser l'utilisation des ressources dans une économie circulaire. Les quatre piliers de la Stratégie du CTI à l'horizon 2030, adoptée par le CTI à sa quatre-vingt-deuxième session (ECE/TRANS/288/Add.2), reprennent des éléments de l'économie circulaire et visent à accélérer la transition vers des transports intérieurs durables.

13. À sa quatre-vingt-quatrième session plénière, le CTI a accueilli favorablement les décisions relatives à la CEE concernant le renforcement des travaux des comités sectoriels dans le domaine de l'économie circulaire et invité ses groupes de travail à intensifier et à étendre leurs travaux sur les aspects de l'économie circulaire spécifiques aux transports, selon qu'il convenait.

14. Le CTI et ses groupes de travail aident les États membres et les Parties contractantes à s'orienter davantage vers l'économie circulaire ou à définir des politiques de transport et adopter des pratiques économiques qui s'en inspirent. Les groupes de travail du CTI inscrivent régulièrement de nouveaux points permanents sur l'économie circulaire à l'ordre du jour de leurs réunions intergouvernementales, et certains ont même fait figurer de tels points dans leur mandat de façon à fournir des efforts suivis dans ce domaine de travail d'importance stratégique.

15. S'agissant de la réglementation concernant les véhicules, les activités du Forum mondial de l'harmonisation des règlements concernant les véhicules (WP.29) ont permis de dégager des pratiques liées à l'économie circulaire qui auront des effets importants. À sa quatre-vingt-sixième session, le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) a par exemple décidé de créer un groupe de travail informel de l'analyse du cycle de vie des véhicules automobiles (groupe A-LCA) chargé de mettre au point une méthode, harmonisée à l'échelle mondiale, de calcul de l'empreinte carbone des véhicules sur toute la durée de leur cycle de vie (fabrication, utilisation et fin de vie). Pour sa part, le Groupe de travail des véhicules automatisés/autonomes et connectés (GRVA) a adopté le Règlement ONU n° 156, ce qui constitue une étape importante dans la transformation numérique des véhicules utilisés pour le transport routier, permettant d'en assurer la circularité. Ce Règlement ONU définit les prescriptions auxquelles les constructeurs de véhicules doivent satisfaire pour prouver qu'un procédé sûr est appliqué en ce qui concerne les mises à jour logicielles et que la sécurité est contrôlée tout au long du cycle de vie des véhicules, de façon à permettre l'ajout de nouvelles fonctions sur ceux qui sont déjà en circulation.

16. Dans le domaine du transport de marchandises dangereuses, les secteurs dans lesquels une économie circulaire doit être mise en place à titre prioritaire sont les suivants : i) l'emballage ; ii) le matériel électrique et électronique ainsi que les batteries ; iii) le transport et les produits chimiques. S'agissant du transport routier, les dispositions de l'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route reposent sur une approche dite « de bout en bout » pour les marchandises dangereuses en ce qu'elles traitent non seulement de la conception, de la construction, de la refabrication, de l'utilisation, de la réutilisation et de la réparation, mais encore du transport des emballages endommagés ou usagés destinés à être recyclés ou éliminés. De même, en ce qui concerne le transport de marchandises dangereuses par voie navigable, l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures (ADN) ainsi que le Comité de sécurité de l'ADN et le Comité d'administration de l'ADN, chargés de gérer l'Accord, ont une influence directe sur la conception des produits et de l'équipement de rétention, la réutilisation et le recyclage des emballages et les mouvements des déchets classés comme dangereux.

17. Enfin, le Groupe de travail des transports par voie navigable (SC.3) a, en 2020, mesuré l'intérêt de l'économie circulaire pour le transport par voie navigable, et il a inscrit cette question à l'ordre du jour de ses sessions suivantes. Il l'a également fait figurer dans son mandat révisé, adopté par le CTI en février 2022 (ECE/TRANS/2022/6, annexe III).

18. Pour un bilan complet des instruments et réalisations de la CEE dans le domaine des transports en lien avec l'économie circulaire, voir ECE/TRANS/2023/5.

### **Conférence des statisticiens européens**

19. Les questions liées à la mesure de l'économie circulaire constituent l'un des domaines de travail prioritaires de la Conférence des statisticiens européens (CSE).

20. Avec l'adoption du Cadre des statistiques sur les déchets, en juin 2021, la CSE a franchi une première étape importante dans l'élaboration d'une approche harmonisée de la mesure des progrès accomplis sur la voie de l'économie circulaire, notamment d'une utilisation plus efficace des ressources. Ce document, qui fournit des orientations aux statisticiens compilant les statistiques nationales sur les déchets, contribue à renforcer l'harmonisation des statistiques internationales sur les déchets. Le fait qu'il soit proposé d'élargir le champ d'application des statistiques sur les déchets constitue une base importante pour la mesure harmonisée de l'économie circulaire et d'autres domaines d'action liés à la production et à la consommation. Le cadre a été élaboré par une équipe spéciale de la CEE représentant un certain nombre de pays et d'organisations internationales (on trouvera des informations plus détaillées à ce sujet dans la section B).

21. Comme suite à l'examen approfondi de la mesure de l'économie circulaire (2020), le Bureau de la CSE a établi, en février 2021, une équipe spéciale de la CEE chargée de la mesure de l'économie circulaire, dont l'objectif principal était d'établir des lignes directrices sur la question. Ce document comprendra une définition générale de l'économie circulaire dans laquelle des définitions sectorielles pourront être intégrées et apportera des éclaircissements concernant les termes et définitions importants du point de vue de la mesure. La portée et le cadre de la mesure seront également précisés de façon à aider les États membres à faire des estimations de l'économie circulaire.

22. En juin 2021, la CSE a organisé une séance spéciale consacrée à la mesure de l'économie circulaire. Les principaux résultats de l'examen approfondi de la mesure de l'économie circulaire (ECE/CES/2021/8 et ECE/CES/2021/8/Add.1) y ont été présentés, ainsi que les travaux actuellement menés par l'Équipe spéciale de la mesure de l'économie circulaire.

23. La CSE a souligné qu'il importait de mesurer l'économie circulaire, s'est félicitée des travaux menés par l'Équipe spéciale et a soutenu énergiquement l'élaboration de lignes

directrices pratiques consistant notamment à clarifier les termes et définitions principaux. Elle a :

- a) Approuvé les conclusions de l'examen approfondi de la mesure de l'économie circulaire (ECE/CES/2021/8) ;
- b) Pris note des résultats des discussions sur la promotion de l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles tenues par la CEE à sa session d'avril 2021 ;
- c) Demandé à l'Équipe spéciale de la mesure de l'économie circulaire de présenter un rapport d'étape à la CEE à sa session de 2023.

24. À sa réunion plénière de 2022, la CSE a examiné et approuvé le programme de travail du sous-programme Statistiques (ECE/CES/2022/15), dans lequel la mesure de l'économie circulaire faisait partie des questions prioritaires. D'autres activités, relevant du domaine des statistiques sur l'environnement, appuient l'étude de cette question ; il s'agit notamment des activités liées au Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et de celles qui sont menées par l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement.

25. Les séminaires annuels conjoints OCDE-CEE sur la mise en œuvre du SCEE donnent aux pays et aux organisations internationales l'occasion de mettre en commun leurs connaissances et leurs données d'expérience sur la mesure de l'économie circulaire et de l'efficacité de l'utilisation des ressources. Depuis 2019, une séance consacrée à la mesure de l'économie circulaire est organisée à chaque réunion.

26. L'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement s'efforce d'améliorer les données environnementales des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ainsi que d'Europe du Sud-Est, qui constituent des sources importantes s'agissant de mesurer l'efficacité de l'utilisation des ressources et l'économie circulaire.

#### **Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé**

27. À sa quinzième session, le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé a approuvé les recommandations énoncées dans le document intitulé « Mettre l'innovation au service de l'économie circulaire » (ECE/CECI/2022/3). Il a également débattu des moyens de libérer le potentiel des marchés publics et des partenariats public-privé pour stimuler l'innovation nécessaire à l'application du Programme 2030 et à la transition vers l'économie circulaire.

28. À sa sixième session (décembre 2022), le Groupe de travail des partenariats public-privé a approuvé deux recueils de lignes directrices, à savoir le document intitulé « Lignes directrices sur les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable dans les projets de valorisation énergétique des déchets non recyclables : les voies de l'économie circulaire » (ECE/CECI/WP/PPP/2022/3) et le document intitulé « Lignes directrices sur la promotion de l'économie circulaire dans les partenariats public-privé au service des objectifs de développement durable des Nations Unies » (ECE/CECI/WP/PPP/2022/4).

29. À sa treizième session, l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité a organisé un séminaire sur le thème « Mettre l'innovation au service de l'économie circulaire » et a réfléchi à des solutions permettant d'inciter les entreprises à investir dans les innovations susceptibles de favoriser la transition vers l'économie circulaire. Elle a également estimé que le recours aux marchés publics favorisant l'innovation était un moyen efficace d'intervenir du côté de la demande pour soutenir la transition vers l'économie circulaire.

30. À sa quatorzième session, l'Équipe spéciale a tenu un dialogue sur l'innovation transformatrice et a débattu de la façon dont les États pouvaient promouvoir les innovations susceptibles de transformer sensiblement les sociétés et d'accélérer la transition vers l'économie circulaire. Cette session a également été marquée par le lancement du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE<sup>5</sup>, dans le cadre duquel des acteurs régionaux du secteur de l'innovation collaboreront à l'élaboration d'outils et de lignes directrices favorisant l'innovation transformatrice. Un document d'orientation répertoriant des recommandations relatives aux moyens de promouvoir l'innovation transformatrice a été soumis pour approbation à la seizième session du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé.

31. En 2022, un programme de renforcement des capacités de la Géorgie, composé de séminaires de formation reposant sur un manuel et d'un voyage d'étude en Norvège consacré à l'échange de connaissance entre pairs, a augmenté la capacité des responsables géorgiens des marchés publics et de l'innovation à mettre ces marchés au service de l'innovation pour promouvoir des outils et services innovants qui facilitent la transition vers l'économie circulaire. Les États membres peuvent consulter le manuel et les ressources relatives au voyage d'étude sur la page Web de la CEE.

### **Comité de l'énergie durable**

32. À ses trentième et trente et unième sessions, le Comité de l'énergie durable a accueilli favorablement et examiné les décisions relatives à la CEE concernant l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles. Favorable à une utilisation efficace des ressources et à une économie circulaire, il est conscient que les modes d'utilisation actuels ne permettront pas de répondre à la demande future de ressources et qu'il est nécessaire d'optimiser la gestion des ressources naturelles pour faire face aux changements climatiques.

33. Le Comité et ses organes subsidiaires ont mené des activités destinées à renforcer la contribution de l'économie circulaire à la fourniture d'énergie au service du développement durable. L'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie facilite le dialogue sur ce thème pour rapprocher la recherche, l'innovation et les politiques, ce qui améliore l'efficacité énergétique des systèmes et assure la circularité des matériaux. Elle coordonne la recherche intersectorielle sur la transition numérique pour le Comité. L'Initiative sur les bâtiments à haute efficacité énergétique vise à améliorer la performance des bâtiments tout au long de leur cycle de vie, y compris l'organisation rationnelle de la chaîne d'approvisionnement dans le secteur de la construction. L'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie contribue à réduire la mauvaise utilisation des ressources à l'échelle des systèmes, notamment par la récupération de la chaleur résiduelle.

34. Ses travaux normatifs et directifs reposent sur des principes essentiels qui favorisent la circularité et la gestion durable des ressources :

a) Le plan d'action en cinq points sur les ressources naturelles traite de tous les aspects qui concernent : i) la viabilité sociale ; ii) le cadre de financement durable ; iii) la gestion durable des ressources ; iv) la transparence et la traçabilité ; v) l'évaluation stratégique environnementale ;

b) L'utilisation circulaire des ressources fait partie des principes fondamentaux du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources ;

c) Le principe de transition juste consiste à éliminer les obstacles sociaux à l'action transformatrice qui mène à une économie circulaire et verte, à garantir la durabilité des solutions proposées et à réduire autant que possible les tensions sociales susceptibles de découler du processus de transition.

<sup>5</sup> <https://unece.org/eci/icp/ETIN>.

35. Les axes de travail correspondants portent sur :

a) L'établissement de spécifications relatives à l'application du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources en ce qui concerne les ressources anthropiques, qui sont indispensables pour favoriser une utilisation circulaire ;

b) La gestion du méthane dans les secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, y compris la publication du document intitulé « Best Practice Guidance for Effective Management of Coal Mine Methane at National Level: Monitoring, Reporting, Verification and Mitigation » (Guide des meilleures pratiques pour la gestion efficace au niveau national du méthane provenant des mines de charbon : suivi, notification, vérification et atténuation) ;

c) Les technologies à émission de carbone faible ou nulle et les technologies de réduction des émissions de carbone dans les transports, l'industrie et d'autres secteurs consommateurs d'énergie. Une évaluation intégrée du cycle de vie des sources d'électricité est en cours<sup>6</sup> ;

d) Le recours accru à l'énergie renouvelable, essentielle à la résilience des systèmes énergétiques ainsi qu'à la préservation du climat et de l'environnement.

36. À sa trente et unième session, le Comité a formulé un certain nombre de recommandations en lien avec le thème, notamment les suivantes :

a) Constatant les vulnérabilités des systèmes énergétiques existants dans la région de la CEE, le Comité a décidé de mener en priorité des activités de coordination et de promotion des mesures destinées à favoriser la résilience énergétique dans l'ensemble de la région et de mettre en place une plateforme de la CEE sur les systèmes énergétiques résilients pour faciliter un dialogue inclusif ;

b) Notant que la gestion durable et la circularité des ressources naturelles étaient essentielles à la mise en œuvre du Programme 2030, à la réalisation des objectifs climatiques, à la résilience des systèmes énergétiques et à l'économie circulaire, il a invité les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager la possibilité de prendre des mesures propres à assurer l'application des principes et exigences du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources à l'échelle mondiale ;

c) Il a recommandé à la CEE de soumettre au Conseil économique et social un projet de décision en faveur de l'application des principes et exigences du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources à l'échelle mondiale ;

d) S'appuyant sur le projet de note de cadrage intitulé « Sustainable management of critical raw materials (CRMs) required for the low-carbon energy transition » (La gestion durable des matières premières essentielles nécessaires à la transition vers une énergie à faible émission de carbone, ECE/ENERGY/2022/6), qui faisait ressortir l'augmentation de la demande de matières premières essentielles et leur importance dans la transition vers une énergie à faible émission de carbone, il a demandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources d'élaborer des lignes directrices, des pratiques exemplaires et un cadre d'information pour la gestion de ce type de ressource ;

e) S'appuyant sur le projet de document intitulé « Resources as a Service : A catalyst to accelerate the energy transition, safeguarding climate action targets within the circular economy » (Les ressources en tant que service : un catalyseur pour accélérer la transition énergétique en préservant les objectifs de l'action climatique dans le cadre de l'économie circulaire, ECE/ENERGY/2022/7), où il est proposé d'envisager les ressources comme un service pour une utilisation plus efficace, il a demandé au Groupe d'experts de la gestion des ressources d'élaborer des études de cas sur ce concept.

<sup>6</sup> [https://unece.org/sites/default/files/2022-04/LCA\\_3\\_FINAL%20March%202022.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2022-04/LCA_3_FINAL%20March%202022.pdf).

37. Le Comité a également lancé un vaste débat entre les parties prenantes sur l'économie à carbone circulaire, qui vise à réduire, à réutiliser et à recycler les émissions de carbone moyennant des changements technologiques, la création de matières premières et de carburants, le recours à la bioénergie ainsi que le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone.

### **Comité directeur des capacités et des normes commerciales**

38. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales a estimé que le commerce et la coopération économique jouaient un rôle important dans la transition vers l'économie circulaire, une question dont le secrétariat a débattu dans différentes enceintes internationales et régionales, notamment à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Une manifestation parallèle de haut niveau sur le thème « Accélérer la transition vers une économie circulaire : solutions envisageables pour exploiter le potentiel du commerce et de la coopération économique » a été organisée à la septième session du Comité directeur ainsi que lors du Forum public de l'OMC. En outre, le Comité directeur a envisagé la possibilité d'intégrer des analyses relatives à l'économie circulaire dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et a encouragé la mobilisation de ressources afin d'approfondir le sujet.

39. Le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) a révisé son mandat (ECE/CTCS/WP.6/2022/11) de sorte que l'économie circulaire fasse partie des principaux objectifs. Il s'agit également de l'un des sujets transversaux de son programme de travail pour 2022 (ECE/CTCS/WP.6/2021/10) et pour 2023 (ECE/CTCS/WP.6/2022/12). À sa trente et unième session (novembre 2021), le WP.6 a tenu une séance spéciale consacrée à l'économie circulaire et à la coopération en matière de réglementation et de normalisation (ECE/CTCS/WP.6/2021/2), suite à quoi il a révisé sa recommandation T sur les normes et règlements à l'appui du développement durable (ECE/CTCS/WP.6/2022/6).

40. Le WP.6 a par ailleurs décidé d'étudier plus avant les liens entre ses activités principales et l'économie circulaire et de proposer des solutions pour faciliter la transition vers une économie circulaire et une utilisation durable des ressources naturelles. En novembre 2022, l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre a organisé une réunion sur le thème « [Genre, dématérialisation et environnement : assurer un avenir durable pour toutes et tous](#) ». Un débat sur le thème « Vers une économie numérique et verte : l'importance de la normalisation et de l'harmonisation des politiques » (ECE/CTCS/WP.6/2022/13) s'est également tenu ce même mois.

41. Le Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) a poursuivi ses travaux sur la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires en apportant des compléments à des produits existants tels que la méthode permettant de mesurer le volume des pertes et des déchets alimentaires dans les chaînes d'approvisionnement de produits frais et les spécifications minimales de qualité pour les fruits et légumes frais, mises au point en 2020. En outre, il a établi : i) la deuxième édition du code de bonnes pratiques pour la réduction des pertes alimentaires et la manutention optimale des fruits et légumes frais tout au long de la chaîne de valeur ; et ii) des documents pratiques contenant des explications et visant à faciliter l'application de ce code, et il a organisé une table ronde sur la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires dans le cadre de sa session annuelle de novembre 2022.

42. D'autre part, le secrétariat aide la Serbie à réaliser une analyse des lacunes et à élaborer une feuille de route pour la circularité dans l'agriculture par la réduction et la gestion des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires.

## Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

43. La contribution au développement durable et la transition vers l'économie circulaire font partie intégrante du programme de travail 2021-2022 du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU). Le CEFACT-ONU a mis au point des solutions concrètes susceptibles de favoriser cette transition dans des secteurs prioritaires comme l'agroalimentaire, la pêche, l'habillement, la chaussure, les minéraux essentiels ou la logistique des transports. Par exemple, ses normes relatives à la qualité de l'alimentation, à la sécurité et à la contamination des sols telles que eLab (2014), eCERT (2018) et eQuality (2019) facilitent l'identification des substances chimiques et des polluants ainsi que la non-production de déchets et l'utilisation efficace des ressources dans une économie circulaire.

44. L'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire s'attache à permettre la prise de décisions plus éclairées allant dans le sens d'une production et d'une consommation durables en s'appuyant sur les méthodes et les systèmes fondés sur la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour promouvoir l'échange de données et d'informations d'un bout à l'autre des chaînes de valeur mondiales dans les secteurs prioritaires. Des organisations telles que Chatham House (Institut royal des affaires internationales), la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), l'Institut finlandais de l'environnement, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'International Institute for Sustainable Development, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et l'OMC participent aux travaux de l'Équipe spéciale.

45. Dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, une panoplie d'outils a été mise au point, laquelle comprend :

- La Recommandation n° 46 (Améliorer la traçabilité et la transparence de chaînes de valeur durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, [ECE/TRADE/463](#)) et les lignes directrices relatives à sa mise en œuvre ;
- Un ensemble de normes techniques visant à améliorer la traçabilité et la transparence de chaînes de valeur durables et circulaires dans les secteurs du textile et du cuir (y compris l'analyse des processus opérationnels, les spécifications concernant les prescriptions commerciales, les modèles de données de référence et les messages XML pour l'échange d'informations) ;
- Un système de chaîne de blocs consacré aux affirmations vérifiables sur la conformité des produits avec les moyens d'identification utilisés aux fins de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance le long des chaînes de valeur circulaires dans les secteurs du coton et du cuir, regroupant plus de 70 professionnels (marques/détaillants, fabricants, agriculteurs, organismes de certification et fournisseurs de solutions) de plus de 20 pays dans le monde ;
- L'appel à l'action pour la durabilité (ECE/TRADE/C/CEFACT/2020/6/Rev.1), dont l'objectif est de fournir aux entreprises une approche harmonisée et normalisée pour l'échange de données sur les performances des produits, des processus et des installations en matière de durabilité, tout en garantissant que les allégations de contribution au développement durable sont fiables. Depuis le lancement de cet appel, à sa soixante-neuvième session, la CEE a reçu près de 100 engagements de la part de 350 acteurs du secteur de l'habillement et de la chaussure de plus de 20 pays du monde entier.

46. Le secrétariat du CEFACT-ONU a également pris en charge l'organisation de dialogues stratégiques multipartites sur les mesures et les méthodes relatives au commerce numérique et durable permettant d'accélérer la transition vers une économie circulaire. Ces dialogues ont été menés dans le cadre des forums du CEFACT-ONU et d'autres initiatives, telles que les forums de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le devoir de diligence, les Journées du développement, organisées par l'Union européenne, et les Semaines du commerce et de l'environnement, organisées par l'OMC.

## Comité des forêts et de l'industrie forestière

47. L'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles font partie des principaux axes de travail du Comité des forêts et de l'industrie forestière. La contribution du secteur forestier à la transition vers une bioéconomie circulaire dans le contexte d'objectifs plus larges de durabilité et de société, la gestion durable des forêts et le rôle des forêts en tant que solutions fondées sur la nature constituent l'un des grands thèmes du programme de travail intégré CEE/FAO (ECE/TIM/2021/6 FO:EFC/2021/6).

48. Conformément au mandat que lui ont confié le Comité des forêts et de l'industrie forestière et la Commission européenne des forêts (CEF) de la FAO à leur session commune de 2021 (ECE/TIM/2021/2 FO:EFC/2021/2), la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois mène actuellement des travaux relatifs aux forêts et à l'économie circulaire, et s'est consacrée à des activités de recherche et de sensibilisation axées sur la mise en commun des connaissances ainsi qu'à l'établissement d'orientations destinées à l'élaboration des politiques. Parmi ses réalisations récentes, citons les suivantes :

a) La publication intitulée « *Circularity concepts in forest-based industries* » (Principes de circularité dans la filière bois, ECE/TIM/SP/49) porte sur cinq chaînes de valeur de la filière bois : 1) bois de sciage, bioénergie et construction ; 2) secteur de l'ameublement ; 3) secteur du papier et de la pâte à papier ; 4) fibres cellululosiques ; 5) matières plastiques cellululosiques ;

b) La publication intitulée « *Catalogue of wood waste classifications in the ECE region* » (Catalogue des classifications des déchets de bois dans la région de la CEE, ECE/TIM/DP/91) répertorie les classifications mises au point par les États et par différentes organisations internationales ;

c) Les questions de la durabilité et de la circularité dans les chaînes de valeur des emballages à base de bois et de la mode issue des forêts ont été traitées à l'occasion de la Journée internationale des forêts 2022, organisée sur thème « *Les forêts pour des modes de vie durables et une économie circulaire* » ;

d) Une série d'études portant sur l'application des modèles circulaires dans certains secteurs de la filière bois a été élaborée et comprend notamment les publications suivantes : « *Circularity concepts in the wood construction sector as an example of long-lived products value chain* » (Principes de circularité dans le secteur de la construction en bois : un exemple de chaîne de valeur de produits à longue durée de vie), « *Circularity concepts in the pulp and paper industry as an example of a group of commodities with short life span* » (Principes de circularité dans le secteur du papier et de la pâte à papier : un exemple de type de marchandises à courte durée de vie) et « *Universal preconditions of circularity in forest-based industries* » (Conditions préalables universelles de la circularité dans la filière bois), sur les différents aspects de la gestion des forêts ayant des incidences sur la circularité de la filière bois ;

e) Manifestations utiles à l'élaboration des politiques : en mai 2022, à l'occasion du Congrès forestier mondial de la FAO, la Section conjointe a organisé une session consacrée à l'économie circulaire, en étroite coopération avec la FAO et l'Organisation internationale du Travail (OIT), sur le thème « *La voie verte vers la croissance et la durabilité* » ; par ailleurs, elle a fait un exposé sur la contribution du secteur forestier à la transition vers une bioéconomie circulaire à l'occasion de la conférence internationale de l'International Union of Forest Research Organizations ;

f) La Section conjointe a fait mieux connaître les modes de vie circulaires grâce au lancement d'une campagne sur les médias sociaux, à l'élaboration d'une série de directives à l'intention des consommateurs sur l'utilisation durable et circulaire des produits forestiers (mode, papier, meubles et bioplastiques) et à l'enregistrement d'un podcast sur l'économie circulaire dans le secteur forestier.

49. Un point relatif aux forêts et à l'économie circulaire figure à l'ordre du jour de toutes les sessions du Comité des forêts et de l'industrie forestière ainsi que de son organe subsidiaire, le Groupe de travail conjoint CEE/FAO sur les statistiques, l'économie et la gestion forestières. Au titre de ce point, le secrétariat fait des exposés sur les travaux qui sont et seront menés, les États membres communiquent des informations récentes et donnent des exemples, une séance interactive est organisée au sujet des priorités et besoins nationaux en matière d'économie circulaire, sur la base des objectifs stratégiques universels en matière d'économie circulaire de la Ellen MacArthur Foundation, et les modèles économiques circulaires adoptés dans le secteur forestier sont examinés. La sensibilisation à la transition vers une économie circulaire et les activités destinées à la mise en commun des connaissances et à la définition d'orientations pour l'élaboration des politiques demeurent également prioritaires.

### **Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire**

50. Comme l'a décidé le Comité du développement urbain, du logement et de l'aménagement du territoire, les travaux du sous-programme Logement et aménagement du territoire sont axés sur la prise en compte effective des concepts et principes de circularité des domiciles, des quartiers et des villes. L'idée est notamment de partager, de réparer, de remettre en état, de recycler, de refabriquer et de réutiliser, autant que possible, pour réduire les déchets. Dans cette optique, les travaux du sous-programme s'appuient sur les documents suivants :

- Instruments normatifs :
  - Charte de Genève sur le logement durable, adoptée par la CEE le 16 avril 2015 (E/ECE/1478/Rev.1) ;
  - « Espace et vie dans la CEE – Un plan d'action régional 2030 : Combattre les difficultés liées à la pandémie de COVID-19, à l'urgence climatique et à la crise du logement dans la région, la ville, le quartier et le domicile » (ECE/HBP/2021/2) ;
- Déclarations :
  - « Déclaration de Saint-Marin sur les principes de durabilité et d'inclusivité de l'urbanisme et de l'architecture urbaine pour des logements, des infrastructures urbaines et des villes durables, sûrs, sains, socialement inclusifs, climatiquement neutres et circulaires » (ECE/HBP/2022/2/Rev.) ;
  - « Déclaration de Genève des maires » ;
  - « Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables » (ECE/HBP/2017/1).
- Aux termes de la Charte de Genève sur le logement durable, les logements doivent être construits et utilisés de manière à réduire le plus possible l'impact sur l'environnement et à promouvoir la durabilité environnementale, ce qui suppose :
  - i) D'adopter des pratiques qui contribuent à réduire l'empreinte carbone du cycle de vie des bâtiments ;
  - ii) D'améliorer la performance environnementale et énergétique des habitations ;
  - iii) De considérer la gestion des déchets comme faisant partie intégrante des stratégies en matière de logement durable, y compris lors de la construction ou de la démolition de logements et dans la vie des ménages, en encourageant la réutilisation, le recyclage et le compostage.

51. Le Comité encourage l'adoption de modèles économiques circulaires dans les villes et les établissements humains sur la base des lignes directrices relatives aux meilleures pratiques qui ont été établies<sup>7</sup> :

- #Housing2030: Effective policies for affordable housing in the ECE region (Logement 2030 : élaboration de politiques efficaces en faveur de l'accessibilité économique du logement dans la région de la CEE) ;
- COVID-19 Recovery Action Plan for Informal Settlements in the ECE Region (Plan d'action pour le redressement post-COVID-19 dans les établissements informels de la région de la CEE) ;
- People-Smart Sustainable Cities (Villes intelligentes et durables à dimension humaine) ;
- Guide on Digital Transformation and Land Administration (Guide sur la transformation numérique et l'administration des biens fonciers) ;
- Guide to Circular Cities (Guide des villes circulaires) ;
- Lignes directrices relatives à la réalisation des examens locaux volontaires dans la région de la CEE ;
- Méthode de collecte des indicateurs fondamentaux de performance relatifs aux villes intelligentes et durables.

52. Les principaux produits comprennent des monographies sur les villes et des monographies nationales fondées sur des éléments factuels et axées sur la demande, ainsi que des publications thématiques. Des monographies consacrées à des villes intelligentes et durables sont établies à l'aide des indicateurs fondamentaux de performance applicables afin de faire ressortir les capacités nécessaires aux niveaux local et national, l'objectif étant de permettre aux villes d'utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) comme « moyen de mise en œuvre » transversal au service d'un urbanisme durable et de la réalisation des ODD. Ces monographies comprennent également des recommandations détaillées qui reposent sur les instruments normatifs, les déclarations et les lignes directrices relatives aux bonnes pratiques susmentionnés. En 2021-2022, des monographies ont ainsi été mises au point pour cinq villes de Norvège ainsi que pour Astana (Kazakhstan), Bichkek (Kirghizistan) et Tbilissi (Géorgie). Les monographies nationales sur le développement urbain, le logement et l'aménagement du territoire éclairent l'élaboration de réformes nationales et les initiatives de développement visant à garantir l'accès à des logements convenables et abordables et à parvenir à un urbanisme durable ; plus de 20 monographies nationales ont été établies. La publication intitulée « Sharing Economy and its Effects on Housing Markets » (l'économie du partage et ses effets sur le marché du logement) met en évidence les principales stratégies adoptées en ce qui concerne la réglementation de l'économie du partage.

53. La quatre-vingt-troisième session du Comité a facilité l'échange régional de données d'expérience et de bonnes pratiques s'agissant de promouvoir des logements abordables, convenables et climatiquement neutres et de faire en sorte que les pays s'appuient sur les villes inclusives, circulaires, intelligentes et durables pour faire face à la pandémie de COVID-19 et établir leurs plans de redressement. En 2022, d'autres réunions importantes ont eu lieu concernant la mise en place de modèles circulaires pour les villes : le deuxième Forum des maires (Genève, avril 2022), un atelier consacré au financement vert de l'urbanification (Saint-Marin, octobre 2022), une manifestation Unité d'action des Nations Unies, organisée à la vingt-septième session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques et intitulée « Action climatique et Nouveau Programme pour les villes : réalisation des ODD à l'échelle locale et politiques urbaines durables axées sur la résilience » (Charm el-Cheikh, novembre 2022), et un atelier destiné à favoriser une reconstruction circulaire des villes ukrainiennes (en ligne, novembre 2022).

<sup>7</sup> On trouvera tous les documents cités sur la page du site Web de la CEE ([www.unece.org](http://www.unece.org)) consacrée au logement et à l'aménagement du territoire.

### Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale

54. Le Groupe de travail du commerce relevant du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a adopté des principes relatifs au commerce durable ([Principles of Sustainable Trade](#)) en 2019 à Achgabat (Turkménistan), afin de favoriser la transition vers une économie inclusive, verte et circulaire qui accroisse les débouchés et en tire parti. La CEE a encouragé l'application de ces principes en organisant plusieurs activités de renforcement des capacités et d'analyse, notamment un dialogue sur les politiques nationales consacré à l'économie circulaire, qui s'est tenu au Tadjikistan en septembre 2022.

## **B. Collaboration avec des organisations internationales aux fins de la mise au point d'une méthode harmonisée de mesure des progrès accomplis vers la circularité, y compris l'utilisation plus efficace des ressources**

55. À sa soixante-neuvième session, la CEE a relevé que la notion d'économie circulaire ne faisait pas encore l'objet d'une définition unique et reconnue sur le plan international, bien qu'aux niveaux infrarégional et national, une définition et les principales données nécessaires à la mesure existent parfois, et malgré les importants travaux méthodologiques consacrés à divers aspects de cette notion. Elle a donc invité le secrétariat à collaborer avec d'autres organisations internationales et organisations d'intégration économique régionale, y compris l'Union européenne, à l'élaboration d'une méthode harmonisée de mesure des progrès accomplis vers la circularité, y compris l'utilisation plus efficace des ressources.

56. La Conférence des statisticiens européens collabore depuis longtemps avec de nombreuses organisations internationales en vue d'élaborer une méthode harmonisée destinée à mesurer l'efficacité de l'utilisation des ressources et la circularité. Ses travaux ont abouti à un document important, le Cadre des statistiques sur les déchets. Approuvé en 2021, il avait été élaboré par une équipe spéciale de la CEE où le secrétariat de la Convention de Bâle, l'office statistique de l'Union européenne (Eurostat), l'OCDE, le PNUE, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la Division de statistique de l'ONU (UNSD) et l'Université des Nations Unies (UNU) étaient représentés. Des experts de l'International Solid Waste Association (ISWA), de la GIZ, de l'Institut fédéral suisse des sciences et technologies de l'eau, de l'Université de Leeds, ainsi que des experts de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, de la Bosnie-Herzégovine, du Canada, de la Fédération de Russie, d'Israël, du Kazakhstan, du Mexique, des Pays-Bas et de la République de Moldova avaient également contribué à son élaboration.

57. En février 2021, comme suite à un examen approfondi de la mesure de l'économie circulaire, le Bureau de la CSE a créé une équipe spéciale de la CEE chargée de mesurer l'économie circulaire. Cette équipe spéciale comprend des représentants de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE), d'Eurostat, de la CEE/FAO, du Fonds monétaire international, de l'OCDE, du PNUE, de l'ONU, de la Division de statistique de l'ONU, de l'Institut des ressources mondiales et de la plateforme pour l'accélération de l'économie circulaire (PACE), qui relève du Forum économique mondial, de sorte que la question étudiée fait l'objet d'une collaboration étroite avec les autres organisations internationales. Des experts de l'Autriche, de la Belgique, du Canada, de la Colombie, de la Finlande, de l'Inde, de l'Italie, des Pays-Bas et de la Suède contribuent également aux travaux<sup>8</sup>.

58. Les organes subsidiaires de la CEE ainsi que les activités menées en matière de normalisation ont contribué à faire avancer les travaux tendant à la définition d'une méthode harmonisée de mesure des progrès accomplis vers la circularité, y compris l'utilisation efficace des ressources.

<sup>8</sup> Voir, par exemple, le séminaire organisé en mars 2022 : <https://unece.org/info/events/event/362755>.

59. La collaboration fructueuse entre la CEE, le PNUE, l'AEE et les pays au cours de la dernière décennie a abouti à la mise en place, dans la région paneuropéenne, du Système de partage d'informations sur l'environnement (SEIS), mis à l'honneur lors de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Les ministres ont invité les pays à poursuivre leurs efforts en vue de mettre en application tous les piliers du Système et de combler les lacunes restantes. Ils ont également recommandé aux pays d'appliquer les indicateurs environnementaux révisés de la CEE, un ensemble harmonisé et comparable d'indicateurs destinés à la région paneuropéenne, mis au point par l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement, qui permet de mesurer les progrès accomplis vers une économie circulaire, d'en assurer le suivi et d'examiner régulièrement l'état de l'environnement dans la région.

60. En raison du caractère atypique et renouvelable des ressources forestières, la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois cherche à mesurer les progrès accomplis vers la circularité et l'utilisation efficace de ces ressources en envisageant la circularité à la fois du point de vue de la production et du point de vue de l'utilisation. Ses activités principales sont les suivantes :

- Questionnaire collaboratif sur les ressources forestières, qui permet à la CEE et à la FAO d'établir l'Évaluation des ressources forestières mondiales ;
- Collecte de données CEE/FAO/Forest Europe sur les forêts et la gestion durable des forêts dans la région paneuropéenne ;
- Questionnaire commun sur le secteur forestier, géré conjointement par la CEE, la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux et Eurostat.

61. Les données sont recueillies de façon harmonisée suivant des normes et des règles convenues, en partenariat avec les États membres ainsi que les organisations et mécanismes régionaux et mondiaux concernés, avec l'appui et la participation des milieux scientifiques.

### C. Promotion des partenariats

62. Comme suite à la soixante-neuvième session de la CEE, de nombreux partenariats relatifs à l'économie circulaire et à l'utilisation durable des ressources naturelles ont été établis et renouvelés avec les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales, des organisations non gouvernementales, des acteurs du monde universitaire et des acteurs du secteur privé, de manière à renforcer la portée et l'influence des différents instruments de la CEE.

63. Forte de sa capacité de mobilisation, la CEE a lancé Circular STEP<sup>9</sup>, un réseau intersectoriel de parties prenantes qui a permis de nouer des partenariats avec des acteurs clés dans le domaine de l'économie circulaire, notamment la Ellen MacArthur Foundation, le Fonds finlandais pour l'innovation (Sitra), le Forum mondial de l'économie circulaire, le PNUE, la FAO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la CNUCED, la Friedrich Ebert Stiftung, la Chambre de commerce internationale et la Commission européenne. Grâce à Circular STEP, les États membres de la CEE peuvent échanger avec la communauté mondiale de l'économie circulaire. Plusieurs études ont été élaborées avec la contribution d'experts du Chatham House, de l'Université de Lund et du Centre de l'économie circulaire de l'Université de Cambridge, entre autres. L'objectif du réseau est d'établir et de diffuser des bonnes pratiques internationales fondées sur des éléments factuels et de réunir des experts des autorités nationales, régionales et locales, du monde des affaires et des milieux universitaires ainsi que des membres de la société civile de la région de la CEE. Dans un premier temps, le réseau va se concentrer sur les domaines suivants : commerce, marchés publics favorisant l'innovation, gestion des déchets, petites et moyennes entreprises, traçabilité des chaînes de valeur, financement, solutions numériques, dispositions institutionnelles.

<sup>9</sup> <https://unece.org/trade/CircularEconomy>.

64. Par ailleurs, la CEE a activement contribué à des partenariats existants axés sur l'économie circulaire, par exemple, le réseau One Planet, dirigé par le PNUE (qui met l'accent sur la boîte à outils consacrée à l'objectif de développement durable n° 12) et la Plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire.

65. Plusieurs partenariats sectoriels ont également été établis, dont les suivants :

- Dans le cadre de l'appel à l'action pour la durabilité, mis en œuvre conjointement avec le Centre du commerce international, la FAO, l'OIT, la Société financière internationale, le PNUE et l'ONUDI, avec le soutien de l'Union européenne, la Division du commerce et de la coopération économique s'est associée à plus de 350 acteurs publics et privés du monde entier pour élaborer des recommandations, des normes relatives à l'échange d'informations, des lignes directrices et des projets pilotes sur l'utilisation de la chaîne de blocs dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, en mettant clairement l'accent sur l'économie circulaire<sup>10</sup>. Des travaux semblables commencent maintenant en ce qui concerne la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance des matières premières essentielles ;
- En coopération avec des entités des Nations Unies (OIT, Alliance des Nations Unies pour une mode durable), des universités (par exemple, l'Université de technologie de Graz, l'Université de Colombie-Britannique), le secteur privé (par exemple, le WBCSD) et des organisations à but non lucratif (par exemple, le Programme de reconnaissance des certifications forestières), la Section conjointe CEE/FAO de la forêt et du bois a élaboré un certain nombre de supports de connaissance spécifiques à l'économie circulaire ;
- En 2022, la CEE a lancé les initiatives #UN4Kharkiv<sup>11</sup> et #UN4Mykolaiv<sup>12</sup>, dont l'objectif était de mobiliser des architectes internationaux pour aider les villes de Kharkiv et de Mykolaïv, en Ukraine, à élaborer un plan directeur tourné vers l'avenir et axé sur l'être humain de façon à reconstruire en mieux en mettant notamment l'accent sur la réutilisation des matériaux selon les principes de la circularité.

### Collaboration entre les organismes des Nations Unies

66. Le sous-programme Énergie durable de la CEE met en œuvre le Système des Nations Unies pour la gestion des ressources en coordination avec la Commission européenne (Direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME) et la Commission de l'Union africaine. Le document intitulé « Système des Nations Unies pour la gestion des ressources : principes et prescriptions » (ECE/ENERGY/GE.3/2022/6) traite des exigences multiformes du développement durable sous l'angle de la production et de l'utilisation optimales et responsables des ressources naturelles. L'un des principes fondamentaux du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources consiste à envisager l'économie circulaire comme une approche systémique des processus industriels et de l'activité économique qui permet à la ressource de conserver sa valeur maximale le plus longtemps possible. Les considérations essentielles pour mettre en œuvre la circularité, telles que la réduction et le réexamen de l'utilisation des ressources, ainsi que la recherche de la longévité et de la capacité de renouvellement, de réutilisation, de réparation, de remplacement et d'amélioration des ressources et des produits à valeur ajoutée, sont prises en compte dans le cadre de ce système.

67. La Coalition thématique sur l'environnement et les changements climatiques en Europe et en Asie centrale<sup>13</sup>, qui compte 18 membres faisant partie du système des Nations Unies et dont les chefs de file sont la CEE, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, a organisé une série de cinq webinaires sur la transition verte demandés par les coordinateurs résidents pour leurs bureaux

<sup>10</sup> <http://thesustainabilitypledge.org/>.

<sup>11</sup> On trouvera de plus amples informations, y compris la liste des partenaires, à l'adresse <https://unece.org/housing/un4kharkiv-rehabilitation>.

<sup>12</sup> On trouvera de plus amples informations, y compris la liste des partenaires, à l'adresse <https://unece.org/housing/un4kharkiv-mykolaiv>.

<sup>13</sup> <https://unece.org/issue-based-coalitions-and-groups>.

et les équipes de pays des Nations Unies. Le troisième webinaire, tenu en octobre 2022, a donné un aperçu des possibilités offertes par l'économie circulaire et l'utilisation d'outils pratiques élaborés par les organismes régionaux des Nations Unies sur les plans environnemental et socioéconomique.

68. La CEE est également membre de la Coalition thématique régionale des Nations Unies sur les systèmes alimentaires durables, qui regroupe plusieurs entités des Nations Unies et dont l'un des domaines d'intervention est la transition vers une économie circulaire : <https://unece.org/issue-based-coalition-sustainable-food-systems>.

69. La CEE continue de mener l'initiative sur l'économie à carbone circulaire aux côtés de la Commission économique pour l'Asie occidentale. L'année dernière, à l'occasion du dialogue de haut niveau des Nations Unies sur l'énergie, la CEE a mobilisé toutes les commissions régionales pour réfléchir aux moyens d'intensifier l'élimination du dioxyde de carbone de façon à atteindre les objectifs climatiques. À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, un dialogue de suivi entre les secrétaires exécutifs des commissions régionales a eu lieu sur le thème « Trouver une solution au problème du financement de l'action climatique ». Les secrétaires exécutifs ont affirmé qu'il faudrait renforcer la coopération régionale afin de mettre au point des solutions fondées sur la nature et des solutions technologiques destinées à capter le dioxyde de carbone émis dans l'atmosphère et à en assurer le stockage à long terme (sous terre ou dans des produits durables).

70. La CEE collabore avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en vue de promouvoir l'application des principes de l'économie circulaire au tourisme durable dans les pays visés par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.

71. Grâce à leurs mandats complémentaires et à leur partenariat de longue date, la CEE (Division de l'environnement) et le PNUE offrent aux États membres un appui efficace et rationnel dans de multiples domaines de la gouvernance environnementale, notamment en ce qui concerne l'application coordonnée des accords multilatéraux relatifs à l'environnement dont l'une ou l'autre de ces entités assure le secrétariat, les infrastructures durables et l'établissement de rapports sur la réalisation des ODD ainsi que la promotion de l'économie circulaire et verte, y compris par l'intermédiaire de certains projets tels que le processus « Un environnement pour l'Europe ».

## D. Contribution aux initiatives transversales internationales

72. Afin de diffuser plus largement ses produits dans les domaines concernés et de partager ses connaissances, la CEE a demandé au secrétariat de communiquer, selon qu'il conviendrait, le fruit de ses travaux de promotion de l'économie circulaire et de l'utilisation durable des ressources naturelles (intersectoriels ou propres à un sous-programme) à titre de contribution à des initiatives transversales internationales. Comme suite à cette demande, la CEE a contribué aux initiatives suivantes.

73. **Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes :** le sous-programme Forêts a mené des activités à l'appui du volet de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes consacré à la restauration des paysages forestiers.

74. **Vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques :** la CEE est très fréquemment intervenue et a organisé une multitude de manifestations à cette occasion. Elle a notamment organisé avec l'ONUDI une manifestation conjointe sur le thème « Accélérer la transition vers l'économie circulaire pour lutter contre les changements climatiques et favoriser la transformation économique ». En outre, sa Secrétaire exécutive a fait des déclarations et des présentations sur l'économie circulaire, en particulier sur la sécurité de l'approvisionnement en eau et l'adaptation concernant l'eau, les matières premières essentielles, la transition vers une énergie à faible émission de carbone, le financement transitoire des projets relatifs aux matières premières essentielles et le secteur de l'habillement durable.

75. **Quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique** : la CEE y a participé en qualité de coordonnatrice des cinq commissions économiques régionales. La Secrétaire exécutive a fait une déclaration commune sur la manière dont les commissions régionales pourraient aider les pays membres à appliquer le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal au titre de leurs mandats actuels.

76. **Partenariat pour la transparence en matière d'émissions de carbone** : dans le domaine du transport durable, le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29/GRPE) contribue au Partenariat pour la transparence en matière d'émissions de carbone (PACT) du WBCSD. Le WP.29 a organisé une manifestation conjointe avec le WBCSD à l'occasion de la réunion annuelle de ce dernier : organisée sur le thème de l'empreinte carbone tout au long du cycle de vie, elle s'est tenue à Tokyo (Japon) en octobre 2022<sup>14</sup>.

77. **Initiative pour des voitures circulaires** : la Division des transports durables, par l'intermédiaire de la Section des Règlements concernant les véhicules et des innovations dans le domaine des transports, collabore avec l'initiative du Forum économique mondial pour des voitures circulaires à l'élaboration de méthodes harmonisées de mesure de l'empreinte carbone des véhicules routiers tout au long de leur cycle de vie.

78. **Global Battery Alliance** : la CEE, par l'intermédiaire de la Division de l'énergie durable (CCNU) et de la Division des transports durables (WP.29/GRPE), participe également aux activités de la Global Battery Alliance, en se concentrant en particulier sur les questions liées aux émissions de gaz à effet de serre et à l'utilisation des matières premières essentielles.

79. **Plateforme des acteurs européens de l'économie circulaire** : la Division du commerce et de la coopération économique participe aux activités de cette plateforme, qui est une initiative conjointe de la Commission européenne et du Comité économique et social européen. À l'occasion de l'édition de mars 2022 de la Conférence des acteurs de l'économie circulaire, organisée par la plateforme en collaboration avec la présidence française du Conseil de l'Union européenne, la CEE a présenté des outils, des projets et des publications transversaux sur l'économie circulaire mis à disposition sur une plateforme en ligne.

80. **SwitchMed Connect** : la Division du commerce et de la coopération économique a également contribué à l'initiative SwitchMed Connect, qui rassemble des acteurs méditerranéens pour créer des synergies, mettre en commun des connaissances et intensifier les innovations économiques et sociales. Ces acteurs sont des start-up et des entrepreneurs de premier plan, des microentreprises et petites et moyennes entreprises, des représentants de différents secteurs industriels, d'autres initiatives, des agents du changement ainsi que des institutions politiques et financières qui cherchent à appliquer les principes de l'économie productive, circulaire et collaborative en Méditerranée. La CEE a participé à la conférence SwitchMed Connect 2022, où elle a présenté Circular STEP et donné des informations sur ses dernières réalisations.

81. La CEE participe aux **Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale**, destinées à compléter les travaux menés par le Comité du commerce et de l'environnement et par d'autres organes compétents de l'OMC et à faciliter la réalisation des objectifs énoncés dans l'Accord de Marrakech instituant l'OMC, lequel prévoit la création d'un système commercial mondial qui protège et préserve l'environnement conformément à l'objectif de développement durable.

<sup>14</sup> Voir l'activité répertoriée sous la section A. ECE/WP.29/GRPE.

## II. Conclusions

82. Le choix du thème transversal du débat de haut niveau organisé à la soixante-neuvième session a fortement incité la CEE, l'ensemble de ses organes subsidiaires et son secrétariat à intensifier encore les travaux visant à promouvoir l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles.

83. Grâce à ses sous-programmes et à leur collaboration, la CEE a mis à profit son avantage comparatif en matière de normalisation, d'orientation et de coopération technique pour favoriser l'adoption d'approches circulaires et plus économes en ressources. Elle a également tiré parti de sa capacité de mobilisation en s'appuyant sur les Comités sectoriels concernés et les organes relevant directement du Comité exécutif, ainsi que leurs organes subsidiaires. Les partenariats ont été renforcés et l'étude de cette question a été intégrée sous différents angles dans les programmes de travail des organes concernés.

84. Il aura été judicieux de choisir le thème bien en avance puisque cela a permis de tirer parti des vastes connaissances des organes subsidiaires, tant au niveau intergouvernemental qu'au niveau des experts, pour alimenter les échanges à la session de la CEE. Les États membres souhaiteront donc peut-être envisager de rendre ce processus systématique et de demander au Comité exécutif d'arrêter le thème transversal du débat de haut niveau de la session suivante de la CEE à la fin de l'année de tenue d'une session.

## Annexe

## Ressources extrabudgétaires nécessaires à l'avancement des travaux sur le thème transversal

<i>Titre du projet</i>	<i>Budget</i>	<i>Bénéficiaires</i>	<i>Partenaires d'exécution</i>	<i>Objectif</i>
N2124 Accélérer la transition vers une économie circulaire dans la région de la CEE (projet du Compte de l'ONU pour le développement)	549 000	Bélarus, Géorgie, Kazakhstan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan	CEE, PNUE, CESAP, FAO, Programme des Nations Unies pour le développement, équipes de pays des Nations Unies	Aider les pays bénéficiaires à accélérer la transition vers l'économie circulaire en s'appuyant sur la traçabilité des produits le long des chaînes de valeur internationales, des pratiques durables de passation des marchés publics et la gestion des déchets.

<i>Titre du projet</i>	<i>Budget</i>	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Donateur</i>
Renforcer l'écosystème de l'innovation dans la région de la CEE pour mettre l'innovation et les technologies numériques au service du développement durable et de la transition vers une économie circulaire	1 998 600	Janvier 2022	Juillet 2025	Allemagne
Renforcer les activités de communication et de sensibilisation concernant les forêts, les produits forestiers et les changements climatiques aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE	50 000	Mai 2022	Décembre 2022	Suisse
Améliorer les capacités nationales concernant les technologies liées aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les ménages en Macédoine du Nord (participation de la CEE au projet relatif au mécanisme de financement vert destiné à améliorer la qualité de l'air et à lutter contre les changements climatiques en Macédoine du Nord)	100 580	Mai 2022	Mars 2023	Fonds commun à l'appui du Programme 2030
Améliorer la collecte d'informations sur les forêts et leur gestion durable ainsi que le traitement et la diffusion de ces informations en vue de contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030	70 000	Septembre 2022	Décembre 2022	Suisse, Suède

<i>Titre du projet</i>	<i>Budget</i>	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Donateur</i>
Mieux se préparer, anticiper et intervenir pour rendre les paysages et les villes de l'Ouzbékistan plus écologiques  (Participation de la CEE au projet conjoint CEE-PNUD-HCR sur la planification générale et les solutions financières novatrices visant à appuyer la mise en œuvre de l'initiative Yashil Makon, menée par la République d'Ouzbékistan)	88 000	Octobre 2022	Décembre 2023	Ouzbékistan
Améliorer la transparence et la traçabilité pour des chaînes de valeur plus durables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure : phase II	850 000	Janvier 2023	Juin 2024	Union européenne